

**Déclaration liminaire au  
CHSCTM 30 Octobre 2018**

**L**es derniers échanges et travaux du trimestre viennent sans surprise confirmer un état des lieux de la santé au travail dans notre ministère : il y a bien une forme de sous déclaration des accidents de travail, de non reconnaissance des maladies professionnelles, d'une véritable souffrance au travail en progression qu'on ne retrouve pas dans les chiffres des rapports. Le développement des tensions musculo- squelettiques et l'absence de mesures de prévention primaire témoigne bien par exemple de la persistance du déni de l'impact du travail sur la santé voire de l'incapacité à penser le travail, l'organisation du travail comme facteur de construction de la santé.

**Il est urgent** de répondre à une dégradation générale des situations de travail qui mettent au premier plan la pénibilité et le maintien dans l'emploi. Qu'en est-il des actions contre la désinsertion professionnelle, de la démotivation, de la perte de sens du travail, des missions de service public et de l'intérêt général ?

**A** Quoi nous servent les diagnostics, bilans des observatoires si cela ne détermine pas l'engagement résolu d'actions par les directions ? par exemple, le guide de prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets constitue un progrès vis-à-vis de la fiche d'impact, mais comment est-il utilisé ? (Quand il a été présenté !) L'actualité du démantèlement du pôle 3 E dans les Direccte, nous révèle des méthodes brutales sans considération ni pour les agents, ni pour leurs représentants. Le chantier des réorganisations de l'administration centrale n'est pas non plus sans nous interroger : quelle est la finalité ?

**Quelle** est l'efficacité des notes d'orientations annuelles, si nous ne mesurons pas leur mise en œuvre, si nous n'établissons pas de bilan, ni d'objectifs à atteindre ? Le plan d'urgence d'éradication de l'amiante dans le ministère pose concrètement cette question d'évaluation et d'efficacité de notre travail de prévention. De même, l'évaluation des chefs de services au regard de leurs obligations de sécurité de résultats, le respect des réglementations, ne peuvent plus être occulté.

**P**lus largement le travail doit devenir plus souvent l'objet de débats : le concept de qualité de vie au travail nous apparaît un peu fourre-tout et nous sommes peu convaincus des artifices qui entourent ce concept tels que l'aménagement d'espaces de « coworking » avec des canapés et des babyfoots à Bercy.

**A cela nous préférons la discussion sur le travail réel, la qualité du travail, sur de « quoi j'ai besoin pour bien faire mon travail ? »** et de restituer des expériences positives de transformation des situations de travail.

L'examen des trop nombreux refus de demandes d'expertises externes doit enfin avoir lieu : de quoi les directions ont-elles peur ? ont-elles des choses à cacher ? Qu'avez-vous à cacher ?

**Le renforcement** des moyens humains et budgétaire reste une question prioritaire : nous attendons toujours la réponse du premier ministre au courrier de toutes les fédérations le 9 octobre pour le classement du site du Tripode en site amiante et pour un plan d'urgence d'éradication de l'amiante.

Le nombre d'assistants de prévention à temps plein est en baisse, seuls 59 collègues, c'est à dire moins de 20% de l'effectif total effectuent leurs missions à 100%. Un système cohérent de prévention nécessite un renfort de tous les acteurs de prévention, médecins et inspecteurs de santé sécurité au travail.

**Nous renouvelons** aussi notre interpellation de la Direction générale et de l'administration de la fonction publique à produire rapidement un nouveau décret sur l'imputabilité en attente depuis l'ordonnance de janvier 2017. C'est maintenant que les agents et les services ont besoin de soutien ils attendent des actes concrets d'une politique ministérielle ambitieuse de santé au travail et nous créerons toutes les conditions pour qu'ils puissent se faire entendre et respecter.

**A**vec les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre, toutes et tous les agents pourront exprimer leurs exigences avec une participation massive et exemplaire comme ils en ont l'habitude dans ce ministère ,et en votant pour les listes CGT.